

Procès-verbal de réunion du Bureau délibérant de la Communauté de communes

Date : Mardi 09 septembre 2025 Durée : de 18h00 à 20h00		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	Elus Pascal GRAPPIN, Président Alain CARTRON, 1 ^{er} Vice-Président Christophe LUCAND, 2 ^e Vice-Président Hubert POULLOT, 4 ^e Vice-Président Sylvie VENTARD, 5 ^e Vice-Présidente Didier TOUBIN, 6 ^e Vice-Président Ghislaine POSTANSQUE, 7 ^e Vice-Présidente Pascal BORTOT, 9 ^e Vice-Président Christian ROUSSEL, 10 ^e Vice-Président Georges STRUTYNSKI, 13 ^e Vice-Président Pour l'administration Frédéric GROSNICKEL, DGS Ludovic BOURDIN, DGA	
Excusés	Valérie DUREUIL, 3 ^e Vice-Présidente Gilles CARRE, 8 ^e Vice-Président François MARQUET, 14 ^e Vice-Président	
Secrétaire de séance	Pascal BORTOT	

Nombre de membres en exercice : 13 – Quorum : 8 – Présents : 10 – Votants : 10

Ordre du jour :

1. Projets de délibération du Bureau communautaire

GEMAPI - Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/25/104 – Objet : PAPI Tille Vouge Ouche - Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réalisation d'une étude mutualisée de diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par ruissellement

Eau – Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/25/105 - Objet : Eau potable – Cession d'un véhicule de service Fiat Ducato BH-745-YG.

Assainissement – Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/25/106 - Objet : Marché de travaux de renouvellement de la canalisation de transfert entre Nuits-Saint-Georges et Quincey – Modification n°3.

Déchets – Dossier suivi par Didier TOUBIN et Ludovic BOURDIN.

B/25/107 - Objet : Appel à projets CITEO/ADELPHE « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade (hors foyer).

Biodiversité – Dossier suivi par Georges STRUTYNSKI et Ludovic BOURDIN.

B/25/108 - Objet : Mise en œuvre du Plan Bocage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Economie sociale et solidaire – Dossier suivi par Christophe LUCAND et Ludovic BOURDIN.

B/25/109 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue - Modification n° 2 au lot n°4 Charpente et couverture.

B/25/110 - Objet : Création d'un équipement commercial et multiservices à Saulon-la-Rue - Modification n° 3 au lot n°8 Plâtrerie, menuiseries intérieures et peintures.

Enfance-Jeunesse – Dossier suivi par Valérie DUREUIL et Ludovic BOURDIN.

B/25/111 - Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin – Attribution du lot n°8 Mobilier.

B/25/112 - Objet : Modification du plan de financement du projet de pôle péri et extrascolaire à Gevrey-Chambertin – Modification de la délibération B/24/58 du 16 avril 2024.

Sport – Dossier suivi par François MARQUET et Ludovic BOURDIN.

B/25/113 - Objet : Marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle omnisports à Nuits-Saint-Georges – Modification n°2.

Sport – Dossier suivi par François MARQUET et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/114 - Objet : Signature de conventions d'installation de supports publicitaires dans les équipements sportifs intercommunaux.

Tourisme – Dossier suivi par Ghislaine POSTANSQUE et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/115 - Objet : Attribution du marché de prestation de coupes d'arbres et d'entretien du sentier du canal de la Cent Fonts.

Moyens généraux – Dossier suivi par Pascal GRAPPIN et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/116 - Objet : Marché de service de géolocalisation - Modification n°2.

Ressources Humaines – Dossier par Pascal GRAPPIN et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/117 - Objet : Convention de mise à disposition de la Direction des Affaires Financières au bénéfice de treize Associations Foncières de Remembrement (AFR).

Finances – Dossier suivi par Sylvie VENTARD et Frédéric GROSNICHEL.

B/25/118 - Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur des créances de périscolaires et de crèches.

B/25/119 - Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur des créances de périscolaires.

B/25/120 - Objet : Budget Eau régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.

B/25/121 - Objet : Budget Assainissement – Admission en non-valeur des créances d'assainissement.

B/25/122 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/25/123 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/25/124 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/25/125 - Objet : Budget Principal – Réalisation d'un prêt de 1 200 000 € - Construction du périscolaire et restaurant scolaire à Gevrey-Chambertin.

B/25/126 - Objet : Budget Assainissement – Réalisation d'un prêt de 1 200 000 € - Renouvellement de la canalisation de transfert entre la commune de Nuits-Saint-Georges et la station d'épuration de Quincey.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1. Projets de délibération du Bureau communautaire

GEMAPI

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/25/104

**PAPI TILLE VOUGE OUCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE MUTUALISEE DE DIAGNOSTIC ET DE LUTTE
CONTRE LE RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT**

Il est rappelé que dans le cadre du Programme d'Etude Préalable Tille Vouge Ouche, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a accepté de porter, pour son compte et celui de différents autres EPCI concernés par le PAPI, une étude visant à améliorer la connaissance et apporter des solutions de lutte contre de risque d'inondation par ruissellement, auquel le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est particulièrement sensible en raison de l'exposition forte à ce risque des communes de la côte viticole.

Les 6 EPCI partenaires de cette étude sont :

- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour la partie de son territoire située sur le bassin de la Vouge et 4 communes supplémentaires (Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin) ;
- La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise pour l'intégralité de son territoire ;
- La Communauté de communes Norge et Tille pour la partie de son territoire concerné par le ruissellement de la Combe aux serpents (Asnières-les-Dijon, Norges-la-Ville et Bellefond) ;
- La Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon pour la partie de son territoire située sur le bassin de l'Ouche ;
- La Communauté de communes Ouche et Montagne pour la partie de son territoire située sur le bassin de l'Ouche.
- La Communauté de communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche pour la partie de son territoire située sur le bassin de l'Ouche.

Le déroulement de cette démarche est prévu en 3 temps :

- Une phase d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visant à accompagner le groupement de collectivités dans toutes les étapes de préparation, de passation et de suivi du marché de prestation intellectuelle relatif à l'étude de diagnostic ;
- Une première phase d'étude proprement dites après sélection du prestataire de diagnostic et de caractérisation du phénomène de ruissellement sur les territoires concernés ;
- Une seconde phase de préconisations et programme d'actions à entreprendre pour la limitation des effets du ruissellement spécifiques à chaque secteur de risque (sous bassin versant identifié).

Le montant total de cette démarche comprenant la phase d'AMO et les deux phases d'étude est estimé à 300 000 € TTC.

Le Programme d'Etude Préalable est cofinancé par l'Etat au titre du Fonds vert sur la mesure prévention des inondations à raison de 25% et par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou fonds Barnier) à raison de 50 %.

Le solde du financement de cette démarche sera assuré par les EPCI concernés selon une clé de répartition fixée dans la convention de groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- AUTORISE :

- La signature de la convention de groupement de commande,
- Le lancement de la consultation en vue de la sélection d'un AMO,
- Le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour un montant de 75 000 €.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09 2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Eau potable

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/25/105

EAU POTABLE – CESSION D'UN VEHICULE DE SERVICE FIAT DUCATO BH-745-YG

Le Service Eau Potable de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dispose d'un véhicule FIAT, modèle Ducato, immatriculé BH-745-YG et mis en circulation le 17 février 2011.

Compte-tenu de son fort kilométrage (199 900 km) et du coût élevé des réparations nécessaires à sa remise en état (2 000 € TTC), la Communauté de communes a décidé de procéder à la cession de ce véhicule.

L'acquéreur est le garage NIEF AUTOMOBILES, situé ZA Maison Dieu – 8 rue en Meuvain à Fixin, qui rachète le véhicule en l'état pour un montant de 1 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la cession du véhicule susmentionné,
- **PROCEDE** à la sortie de ce véhicule de l'inventaire du matériel de la Communauté de communes.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Assainissement

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/25/106

MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION DE TRANSFERT ENTRE NUIITS-SAINT-GEORGES ET QUINCEY – MODIFICATION N°3

Vu la délibération B/25/74

Vu l'article L 2194-7 du code de la Commande publique

Considérant qu'un marché de travaux a été attribué au groupement SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / SOGEA EST BTP par délibération du 13 mai 2025.

Considérant qu'après étude, il a été relevé que la canalisation d'eau potable qui alimente la station d'épuration et la déchetterie de Quincey croise à plusieurs reprises le tracé du nouveau collecteur d'assainissement en cours de pose ;

Considérant que cette découverte est problématique pour le déroulement du projet, il est nécessaire d'engager des travaux supplémentaires pour le remplacement de cette canalisation qui ne peut être déplacée eu égard à sa vétusté ;

Monsieur POULLOT indique que la 2nde tranche de ce chantier est conditionnée au résultat du diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP. Le rapport nous indiquera s'il faut engager des fouilles ou non, ce qui générera des surcoûts et des délais supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°3 qui donne lieu à une augmentation de 31 397.00 € HT

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Déchets

Délibération présentée par Monsieur TOUBIN.

B/25/107

APPEL A PROJETS CITEO/ADELPHE « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION NOMADE « HORS FOYER »

CITEO/ADELPHE est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

A partir du 01 janvier 2025, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe des objectifs de généralisation de la collecte séparée dans l'espace public et de renforcement des obligations de tri et de collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés dans les Etablissements recevant du public (ERP).

A ce titre, CITEO/ADELPHE publie une nouvelle phase d'AAP (Appel à Projets) en juin 2025. Il vise à accompagner le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant le geste de tri sur les lieux de consommation nomade et la prise en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). Cette démarche devrait permettre d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers en garantissant aux citoyens-consommateurs de pouvoir trier en toutes circonstances leurs emballages issus du « Hors foyer ».

Considérant que CITEO/ADELPHE diffuse cet Appel à Projet ;

Considérant que la Communauté de communes remplit les conditions d'éligibilité en possédant un contrat type unique ADELPHE, en disposant d'établissements Recevant du Public (ERP) et en ayant un besoin en mobiliers de pré-collecte estimé au minimum à 40 dispositifs.

Le service gestion des déchets de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite répondre à cet AAP.

Dans la perspective d'être retenu à cet AAP, le service gestion des déchets portera l'investissement nécessaire à l'achat de ce mobilier de pré-collecte et supports de communication estimé à 60 000€ TTC sans le soutien financier de CITEO/ADELPHE d'environ 40%. Une refacturation du coût net (prix d'achat – soutiens CITEO/ADELPHE) sera alors réalisée aux services concernés par cette opération (budget principal et budget du cinéma).

La candidature doit être déposée avant le 12 octobre 2025 et doit comprendre :

Le dossier de candidature complété comprenant notamment : un descriptif du projet (technique et sensibilisation), un planning, un budget prévisionnel ;

L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrit dans le cahier des charges.

Les Vice-Présidents s'interrogent sur la manière dont les 3 flux seront gérés une fois collectés dans ces bacs triflux.

Il faut approfondir la méthodologie.

Si nous abandonnons le flux bleu dans le futur, les bacs seront inutilisables.

Le Président rappelle qu'il s'agit pour l'heure de délibérer sur notre candidature et le dossier sera réétudié plus tard.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes par le dépôt d'un dossier pour cet AAP « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat afférent avec CITEO/ADELPHE ainsi que tous les documents en lien avec cet Appel à Projets.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025

Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Biodiversité et Développement Durable

Délibération présentée par Monsieur STRUTYNSKI.

B/25/108

MISE EN ŒUVRE DU PLAN BOCAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

En 2025, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite répondre à l'appel à projet « Bocage et Paysage » de la Région Bourgogne – Franche-Comté pour un programme de plantations de 2 km de haies et ripisylves sur son territoire. Les plantations concerneront un total de 7 sites, répartis entre 5 communes et 2 sites communautaires.

Par cette réponse à l'appel à projet de la Région BFC, la Communauté de communes souhaite apporter un service d'ingénierie à ses communes intéressées par des plantations de haies, permettant ainsi de mutualiser la prestation de plantation, de réaliser une unique consultation des entreprises et de suivre les travaux pour maximiser les chances de réussite de ce programme.

Dans ce cadre, les communes de Saint-Bernard, Morey-Saint-Denis, Meuilley, Couchey et Reulle-Vergy ont candidaté et proposé des projets de plantation de haies dans des parcelles ou le long de chemins communaux, dont elles ont la maîtrise foncière totale. La Communauté de communes a, de son côté, proposé la plantation de haies sur deux sites communautaires : le gymnase de Brochon et la salle multi-activités de Saulon-la-Chapelle.

Dans cette opération, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges aura à charge de réaliser le dossier de demande de subvention afin d'obtenir 80% d'aide (aide répartie entre le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté au titre du plan « bocage et paysage » et le Conseil Départemental de Côte-d'Or au titre du programme « soutenir le plan bocage »). Les 20% restants seront à la charge des communes et de la Communauté de communes, au prorata du linéaire planté chez chaque bénéficiaire.

Cette opération fera l'objet d'une convention, dont le modèle est annexé à la présente délibération, signée entre les communes et la Communauté de communes, afin de fixer les règles de financement, les engagements des uns et des autres et, plus généralement, garantir la pérennité des investissements dans le temps. Il est notamment précisé que l'entretien ultérieur des haies sera de l'entière responsabilité des propriétaires des terrains où elles seront plantées.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** le projet de plantation de haies sur son territoire ;
- **APPROUVE** le budget et le plan de financement associés à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives et conventionnelles nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : budget prévisionnel

Bénéficiaire	Site	Linéaire	Type de haie	Linéaire total	Coût global	Budget/ Bénéficiaire
CCGCNSG	Brochon	75	simple	2000	27 098,46 €	4 268,01 €
		116	double			
	Saulon-la-Chapelle	70	ripisylve			
		54	double			
Meuilley	La Rochotte	100	double			4 674,48 €
	La Rochotte	245	simple			
Morey-Saint-Denis	Les Pendans	18	simple			1 612,36 €
		22	double			
		7	double			
		8	double			
		28	double			
		20	double			
		16	double			
Saint-Bernard	Rue du château d'eau	130	double			6 977,85 €
	Rue du château d'eau	100	simple			
	Rue des alouettes	285	simple			
Reulle-Vergy	Près anon	179	double			4 959,02 €
	Village	187	simple			
Couchey	Les Charrières	45	double			4 606,74 €
		295	simple			

Annexe 2 : plan de financement

Projet bocage 2025				
Dépenses (TTC)			Recettes (TTC)	
Bénéficiaire	Linéaire	Budget	APP Région BFC + soutien CD21	Autofinancement des bénéficiaires
CCGCNSG	315	4 268,01 €	3 414,41 €	853,60 €
Meuilley	345	4 674,48 €	3 739,58 €	934,90 €
Morey-Saint-Denis	119	1 612,36 €	1 289,89 €	322,47 €
Saint-Bernard	515	6 977,85 €	5 582,28 €	1 395,57 €
Reulle-Vergy	366	4 959,02 €	3 967,22 €	991,80 €
Couchey	340	4 606,74 €	3 685,39 €	921,35 €
Total	2 000	27 098,46 €	21 678,77 €	5 419,69 €
			27 098,46 €	

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025

Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Economie sociale et solidaire

Délibérations présentées par Monsieur LUCAND.

B/25/109

CREATION D'UN EQUIPEMENT COMMERCIAL ET MULTISERVICES A SAULON-LA-RUE – MODIFICATION N°2 AU LOT N°4 « CHARPENTE ET COUVERTURE »

Vu la délibération B/24/49,

Vu le code de la commande publique I 2194-1,

Considérant qu'un marché de travaux pour la construction d'un commerce de proximité à Saulon-la-Rue a été attribué par délibération du 16 avril 2024 ;

Considérant que le lot n°4 « Charpente et couverture » a été attribué à l'entreprise MOB 21 ;

Considérant qu'une prestation supplémentaire de fourniture et pose d'isolation extérieure en laine a été demandée ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°2 qui donne lieu à une augmentation de 2 800.00 € HT.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025

Publiée sur site internet le 12.09.2025

B/25/110

CREATION D'UN EQUIPEMENT COMMERCIAL ET MULTISERVICES A SAULON-LA-RUE – MODIFICATION N°3 AU LOT N°8 « PLATRERIE, MENUISERIES INTERIEURES ET PEINTURES »

Vu la délibération B/24/49,

Vu le code de la commande publique I 2194-1,

Considérant qu'un marché de travaux pour la construction d'un commerce de proximité à Saulon-la-Rue a été attribué par délibération du 16 avril 2024 ;

Considérant que le lot n°8 « Plâtrerie, menuiseries intérieures et peintures » a été attribué à l'entreprise PRESTIBAT ;

Considérant que certaines prestations ont été annulées (pose de membrane d'étanchéité à l'air, pose d'une protection murale et test d'étanchéité) ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°3 qui donne lieu à une diminution de 6 547.00 € HT.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le 12.09.2025

Enfance Jeunesse

Délibérations présentées par Monsieur le Président.

B/25/111

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CENTRE PERI ET EXTRA-SCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN - ATTRIBUTION LOT N°8 MOBILIER

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu la délibération B/25/36 ;

Considérant que le marché de travaux pour la création d'un centre péri et extrascolaire a été attribué par délibération du 12/02/2025 ;

Considérant que le lot n°8 Mobilier déclaré infructueux a été relancé le 28/04/2025 et que deux plis ont été déposés de la part des entreprises I WOULD LOVE et MENUISERIE LEBLOND ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le lot n°8 à l'entreprise MENUISERIE LEBLOND pour le montant de 78 500 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

B/25/112

CREATION D'UN POLE PERI ET EXTRASCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES EN ACTION DU PAYS BEAUNOIS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION B/24/58 DU 16 AVRIL 2024

Dans le cadre de la demande d'aide auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, afin de tenir compte des modifications apportées au plan de financement initial de cette demande, tant en dépenses (attributions des marchés de travaux) qu'en recettes (actualisation des montants de subventions notifiés),

Le Président indique qu'un total de subventions à 50% est sans doute à présent le maximum auquel les collectivités peuvent prétendre.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,

- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel de l'investissement tel que présenté ci-dessous,
- **SOLLICITE** le soutien financier de la Région dans le cadre du Contrat Territoire en action du Pays Beaunois.

PÔLE PERI ET EXTRASCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN	Montant HT	
Lot n°1 Terrassement - VRD	219 780 €	
Lot n°2 Gros œuvre	715 000 €	
Lot n°3 Structure bois - Isolation paille - Bardages extérieurs	705 000 €	
Lot n°4 Couverture - Tuiles photovoltaïques - Zinguerie	262 284 €	
Lot n°5 Menuiseries bois extérieures	259 423 €	
Lot n°6 Serrurerie	57 274 €	
Lot n°7 Menuiseries intérieures	349 264 €	
Lot n°8 Mobilier	78 500 €	
Lot n°9 Doublages - Cloisons - Faux-plafonds - Peinture	240 000 €	
Lot n°10 Carrelage - Faïence - Chapes	132 000 €	
Lot n°11 Sols souples	27 000 €	
Lot n°12 Électricité - Courants faibles	193 000 €	
Lot n°13 Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie sanitaire	422 201 €	
Lot n°14 Forages géothermiques	98 000 €	
Lot n°15 Equipement de cuisine	148 050 €	
Lot n°16 Espaces verts	65 000 €	
Travaux	3 971 775 €	
Maîtrise d'œuvre	481 900 €	
Bureau de contrôle technique :	19 900 €	
Bureau de coordination SPS	7 455 €	
Etudes géotechniques	9 445 €	
Géomètre	1 600 €	
SICECO extension BT	5 212 €	
Assurance DO (TTC)	72 000 €	
TOTAL DÉPENSES	4 569 287 €	
RECETTES		
Etat DETR	1 019 658 €	22,3%
Conseil Départemental 21 CAP 100% CO	500 000 €	10,9%
Conseil Régional BFC Contrat TEA	450 000 €	9,8%
Caisse d'Allocations Familiales	300 000 €	6,6%
ADEME	121 000 €	2,6%
TOTAL SUBVENTIONS	2 390 658 €	52,3%
SOLDE	2 178 629 €	47,7%

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Sport

Délibérations présentées par Monsieur le Président.

B/25/113

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA SALLE OMNISPORTS A NUITS-SAINT-GEORGES - MODIFICATION N°2

Vu la délibération B/24/83 du 9 juillet 2024,
Vu l'article R 2194-8 du code de la commande publique,

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle omnisports à Nuits-Saint-Georges a été attribué au cabinet d'architecte BAU par délibération du 9 juillet 2024 ;

Considérant qu'une mission supplémentaire concernant une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une installation géothermique dans le cadre du fond chaleur a été demandée ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°2 s'élevant à 5 900 € HT.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

B/25/114

**SIGNATURE DE CONVENTIONS D'INSTALLATION DE SUPPORTS PUBLICITAIRES
DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX**

Considérant que la Communauté de communes est gestionnaire des équipements sportifs suivants :

Salle Omnisports à Nuits-Saint-Georges et ses plateaux extérieurs ;
Gymnase Henri Pouilly à Nuits-Saint-Georges ;
Piscine intercommunale à Nuits-Saint-Georges ;
Stade Jean Morin à Nuits-Saint-Georges ;
Gymnase Jérôme Golmard à Brochon ;
Salle Multiactivités à Saulon-la-Chapelle.

Considérant que le sponsoring est une source de financement importante pour le tissu associatif local ;

Considérant qu'à ce jour l'utilisation de supports publicitaires ne fait l'objet d'aucune convention ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Tourisme

Délibération présentée par Madame POSTANSQUE.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION DE COUPES D'ARBRES ET D'ENTRETIEN DU
SENTIER DU CANAL DE LA CENT FONTS**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Moyens généraux

Délibération présentée par Monsieur le Président.

B/25/115

MARCHE DE SERVICE DE GEOLOCALISATION – MODIFICATION N°2

Vu le code de la commande publique, article L 2194-1 ;
Vu la délibération B/24/105 ;

Considérant qu'un marché de géolocalisation du parc automobile a été conclu avec l'entreprise Teksat SARL – PRESTACOM par délibération du 10 septembre 2024 ;

Considérant que des prestations de repose / dépose des équipements de géolocalisation non prévues au marché se sont avérées nécessaires ;

Considérant que l'ajout de ces prestations au marché entraîne une augmentation de celui-ci ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°2 qui donne lieu à une augmentation de 1 435.00 € HT.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Ressources humaines

Délibération présentée par Monsieur le Président.

B/25/116

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES AU BENEFICE DE TREIZE ASSOCIATIONS FONCIERES DE REMEMBREMENT (AFR)

Le Président rappelle qu'historiquement la Communauté de communes met à disposition des 13 AFR (association foncière de remembrement) du secteur de l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges un agent afin d'assurer la gestion administrative et comptable des associations (notamment la signature électronique des bordereaux et l'envoi dématérialisé des flux comptables, impossible sans logiciel de gestion spécifique.)

Les AFR sollicitent le renouvellement de cette mise à disposition.

Le projet de convention annexé à la présente délibération détaille les modalités de la mise à disposition de l'ensemble de la Direction des Affaires Financières.

Pour le Président, il faut envisager que les secrétariats de mairie reprennent ce suivi des AFR avec les difficultés liées aux logiciels de comptabilité.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **AUTORISE** la mise au point et la signature de ladite convention.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.09.2025
Publiée sur site internet le : 16.09.2025

Finances

Délibérations présentées par Madame VENTARD.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE PERISCOLAIRES ET DE CRECHES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE PERISCOLAIRES

OBJET : BUDGET EAU REGIE – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'EAU POTABLE

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ASSAINISSEMENT

OBJET : BUDGET DECHETS – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

OBJET : BUDGET DECHETS – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

OBJET : BUDGET DECHETS – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

Ces délibérations sont retirées de l'ordre du jour.

B/25/117
BUDGET PRINCIPAL – REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION
ECOLOGIQUE D'UN MONTANT DE 1 200 000 € AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN PERISCOLAIRE ET
D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN

Dans le cadre de la poursuite de son programme pluriannuel d'investissement, les travaux relatifs au projet structurant de création d'un périscolaire et d'un restaurant scolaire à Gevrey-Chambertin ont démarré en avril pour une durée de 18 mois.

Ce nouveau bâtiment d'une surface de 1 240 m² avec 800 m² d'espaces extérieurs groupera le restaurant scolaire, des salles pour l'accueil de loisirs péri et extrascolaire ainsi que des salles d'activités. Il est conçu avec des matériaux biosourcés (pierre massive naturelle, bois, isolation en paille) et consommera peu d'énergie. Il produira également sa propre énergie renouvelable grâce au recours de la géothermie et à une toiture photovoltaïque. Un système de récupération des eaux pluviales est aussi prévu.

Il convient d'en assurer son financement par la mise en place d'un emprunt de 1 200 000 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Marché AMO + maîtrise d'œuvre	610 136,00 €	Etat (DETR)	1 019 658,00 €
Marché de travaux	3 918 660,00 €	CAF	300 000,00 €
Contrôle technique, SPS et diagnostics, études	54 285,00 €	SICECO (Fonds ADEME)	121 708,00 €
Frais divers (publicité, jury concours)	34 578,00 €	Région	450 000,00 €
Mobilier	79 854,00 €	Département	500 000,00 €
Assurance dommage ouvrage	72 000,00 €	SICECO	29 178,00 €
		Autofinancement	1 148 969,00 €
		Emprunt	1 200 000,00 €
Total Dépenses	4 769 513,00 €	Total Recettes	4 769 513,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L35211-1 pour les EPCI,

Vu la délibération du 24 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Après consultation des différents financeurs potentiels et analyse des offres par le bureau, la proposition d'emprunt de 1 200 000 € de la Banque des Territoires est la plus intéressante.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Ligne de prêt** : Prêt Transformation Ecologique
- **Montant** : 1 200 000 €
- **Durée** : 25 ans
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + marge 0.50%
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux de Livret A
- **Amortissement** : Constant
- **Absence de mobilisation de la totalité du prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0.06% du montant du prêt soit 720 €

Madame VENTARD se félicite que six établissements bancaires se soient positionnés.

Elle remarque que les taux fixes augmentent et que la bonne surprise vient de la Banque des Territoires avec un taux variable égal au taux du livret A + 0,50 % soit 2,20 % actuellement.

Elle est plutôt favorable à cette proposition même si nous privilégions d'habitude, pour les collectivités, les taux fixes.

Monsieur CARTRON indique que la ville de Nuits-Saint-Georges a contracté avec la Banque des Territoires sur ces mêmes bases dernièrement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **DECIDE** de contracter un prêt de **1 200 000 €** auprès de la Banque des Territoires selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente aux Finances à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation des fonds,
- **DIT** que la recette est inscrite au budget primitif Principal, à l'article 1641.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025

Publiée sur site internet le : 12.09.2025

B/25/118

BUDGET ASSAINISSEMENT - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT DE 1 200 000 € AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT DU RENOUELEMENT DE LA CANALISATION DE TRANSFERT DES EAUX USEES ENTRE LA COMMUNE DE NUITS-SAINT-GEORGES ET LA STATION D'EPURATION DE QUINCEY

Pour assurer le traitement des eaux usées des communes du secteur de la Plaine en plein développement urbanistique et économique, il est indispensable de procéder au renouvellement de la canalisation de transfert.

Ses travaux visent à réhabiliter le collecteur de transfert des eaux usées entre la zone industrielle à Nuits-Saint-Georges et la station d'épuration de Quincey afin d'éviter la saturation du réseau et les débordements qui en découlent. Il s'agit également de renforcer la canalisation de transit sur 3.1 km en diamètre de 600 et 800 mm (actuellement 400mm).

Il convient d'en assurer le financement par emprunt de 1 200 000 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Marché maîtrise d'œuvre	74 040,00 €	Autofinancement	1 293 588,00 €
Travaux	2 404 583 €	Emprunt	1 200 000,00 €
Contrôle technique, MSP	9 000,00 €		
Frais divers (foncier et servitudes)	5 965,00 €		
Total Dépenses	2 493 588 €	Total Recettes	2 493 588,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L35211-1 pour les EPCI,

Vu la délibération du 24 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Après consultation des différents financeurs potentiels et analyse des offres par le bureau, la proposition d'emprunt de 1 200 000 € de la Banque des Territoires est la plus intéressante.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Ligne de prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 1 200 000 €

Durée : 30 ans

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + marge 0.50%

Périodicité : Trimestrielle

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de Livret A

Amortissement : Constant

Absence de mobilisation de la totalité du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% du montant du prêt soit 720 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **DECIDE** de contracter un prêt de **1 200 000 €** auprès de la Banque des Territoires selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente aux Finances à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation des fonds,
- **DIT** que la recette est inscrite au budget primitif Assainissement à l'article 1641.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 12.09.2025

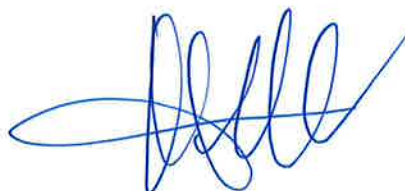
Publiée sur site internet le : 12.09.2025

Fin à 20h00.

Le Secrétaire de séance
Pascal BORTOT



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

08.10.2025 + 17.10.2025